

REUNION DU 31 MARS 2016

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 Mars 2016, s'est réuni en conseil ordinaire le 31 Mars 2016 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jean-François LOSCH, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-François LOSCH, Maire

MM. Max JACQUOT, Marc BIAGIOLI ; Mme Jocelyne BASTIEN, Nathalie DAMIEN, Adjoint

MM. Yves CLARIS, Jean-Pierre BAZELAIRE, Philippe DEBREUX, Daniel PHILIPPE, Arnaud BURGIN Mmes Denise MARULL, Joëlle WIRTZ,

Ont donné procuration :

Anne WEISDORF à Yves CLARIS

Auréli WOLLERT à Jean-François LOSCH

Michaël LAFLOTTE à Jocelyne BASTIEN

Jocelyne BASTIEN est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès Verbal du 25 février 2016
2. Compte administratif 2015
3. Compte de gestion 2015
4. Vote des taux d'imposition des 3 taxes
5. Budget Primitif 2016
6. Attribution des subventions aux associations
7. Redevance d'occupation du domaine public
8. Approbation de la modification du PLU
9. Achat de terrains
10. Acquisition de biens vacants sans maître

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 FÉVRIER 2016

Le compte-rendu de la séance du 25 février 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

(Point présenté par Jocelyne BASTIEN)

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative de l'exercice 2015 tenue par le Maire qui se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	585 957.81	667 179.01
Investissement	433 409.60	388 785.38
Total	1 019 367.41	1 055 964.39

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, par 14 voix pour, le Compte Administratif 2015 tel que présenté.

COMPTE DE GESTION 2015

(Point présenté par Jocelyne BASTIEN)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2015.

Considérant que le compte de gestion 2015 de la commune de Lessy, soumis par la Trésorerie de Montigny Pays Messin, est en tout point conforme au Compte Administratif 2015,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le Compte de Gestion 2015 tel que présenté.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'augmentation des bases d'imposition fixées par l'Etat pour l'année 2016 et après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition 2016 des 3 taxes directes locales comme suit

	2015	2016
Taxe d'habitation	15.01 %	15.01 %
Foncier bâti	14.67 %	14.67 %
Foncier non bâti	67.58 %	67.58 %

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

BUDGET PRIMITIF 2016

Jocelyne BASTIEN, Adjointe aux Finances, présente le budget primitif 2016, celui - ci se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	698 883.37	698 883.37
Investissement	423 825.00	423 825.00
Total	1 122 708.37	1 122 708.37

Le budget primitif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente les dossiers de demande de subventions émises par les associations. Après examen et après avis de la commission des finances réunie le 22 mars 2016, le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents ou représentés d'attribuer les subventions telles que proposées :

Union Nationale des Combattants Châtel-Lessy	180 €
Troupe ruffinoise	150 €
Souvenir Français	300 €
Lessy Inter Associations	2 000 €
Association des Parents d'Elèves	400 €
Conseil de Fabrique	400 €

Pour un total de : **3 430 €**

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de Propriété des Personnes Publiques

Monsieur le Maire rappelle que l'occupation privative du domaine public est temporaire, précaire et révocable. Elle est soumise à autorisation contre paiement d'une redevance et le mode de calcul est en fonction du type d'occupation.

Le projet de la présente délibération a pour objet de déterminer le montant de la redevance due pour l'occupation du domaine public pour les vide-greniers,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer un montant forfaitaire de 100 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le tarif de 100 € de l'occupation du domaine public pour les vide-greniers.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU

Le Conseil Municipal,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-44 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 ;

VU le PLU de Lessy approuvé le 18 décembre 2007, modifié ;

VU l'arrêté municipal en date du 11 juin 2015 engageant une procédure de modification du PLU conformément aux dispositions des articles L123-13-1 et L123-13-2 du code de l'urbanisme (références aux articles du code de l'urbanisme applicables à cette date) ;

VU l'arrêté municipal en date du 11 juin 2015, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°4 du PLU de Lessy ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 17 mars 2016 ;

VU les retours de la notification du projet de modification du PLU aux personnes publiques associées mentionnées au 2^{ème} alinéa de l'article L.123-13-1 du code de l'urbanisme (L.153-40 du code de l'urbanisme après recodification) ;

VU le dossier de modification n°4 du PLU prêt à être adopté par le conseil municipal dans la forme où il a été mis à l'enquête publique et comprenant :

- une note de présentation valant additif au rapport de présentation du PLU,
- le règlement graphique à l'échelle 1/2000^{ème} modifié ;

DECIDE

D'approuver le dossier de modification n°4 du PLU de Lessy tel qu'annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage en mairie pendant un mois ;
- Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

ACHATS DE TERRAINS

Le Maire informe le Conseil,

Par substitution à la SAFER, la commune propose de se porter acquéreur :

- des parcelles 131, 132 et 133 section 8 d'une surface de 21 ares 49 ca sur le ban de Lessy et des parcelles 77 et 81 section 2 sur le ban de Plappeville d'une surface de 17 ares et 37 ca au prix total de 800 € auquel s'ajoutent des frais accessoires au profit de la SAFER d'un montant de 237.60 € TTC
- de la parcelle 122 section 2 et 153 section 7 d'une surface totale de 15 ares 80 ca au prix de 800 € auquel s'ajoute des frais accessoires au profit de la SAFER d'un montant de 237.60 € TTC
- de la parcelle 119 section 7 d'une surface de 65 ca au prix de 60 € auquel s'ajoute des frais accessoires au profit de la SAFER d'un montant de 184.32 € TTC

Le Notaire en charge de ce dossier est Me REMY & GODARD à Metz.

Pour ce faire, la commune doit signer une convention avec la SAFER pour accepter la substitution et donner mandat à la SAFER de réaliser les formalités de cette levée d'option.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-D'APPROUVER l'acquisition des parcelles énoncées ci-dessus,

-De DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire en tant que responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer les actes.

ACQUISITION DE BIENS VACANTS SANS MAÎTRE

Depuis 2004, les communes peuvent devenir propriétaires des biens présumés sans maître.

Les biens sans maître sont des biens immobiliers vacants, dont le propriétaire est soit inconnu (aucun titre de propriété publié au livre foncier, aucun document cadastral), soit disparu, soit décédé.

Les immeubles vacants sans maître qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté peuvent être incorporés dans le domaine communal.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à entamer les recherches et les démarches en vue d'éventuelles acquisitions.

INFORMATIONS DIVERSES :

- DIA 2 bis rue de la côte : la commune décide de ne pas exercer son droit de préemption, en l'absence de projet sur ce bien.
- SIEGVO : *(Point présenté par Yves CLARIS)*

Le budget primitif 2016 a été voté.

- Conseil d'école du 31 Mars : *(Point présenté par Nathalie DAMIEN)*
Présentation des objectifs des nouveaux programmes, des livrets scolaires et des projets. Les enseignants envisagent une initiation aux arts du cirque sur 8 jours ce qui représente un coût élevé et demande si la municipalité peut participer financièrement. Le directeur doit présenter un budget.
- Syndicat du collège : *(Point présenté par Nathalie DAMIEN)*
Présentation du budget. Sont prévus le remplacement des néons du gymnase, l'achat d'un écran lumineux pour le collège pour informer les élèves. L'avenir du syndicat est incertain, la décision doit être rendue en juin 2016.
- Musique sur les côtes : *(Point présenté par Nathalie DAMIEN)*
Le thème et le programme ont été fixés. Le thème est "Jazz sur les côtes"; Lessy accueillera le concert inaugural le jeudi 13 octobre 2016 à 20h30, le groupe choisi est "Trio Aghulon-Laurent-Prud'Homme", trio de jazz, batterie, contrebasse, saxo.

- SIVT :
Le syndicat a remis à la commune une nouvelle plaque pour le lavoir rue de Scy

- Travaux divers :
 - Nettoyage et entretien du crapauduc
 - Finition du socle du pressoir

Le barbecue "séniors" est fixé au Mercredi 15 juin 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30